

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL 22 MAI 2025

Délibération n°034-2025

Manifeste pour la valorisation de la Via Domitia

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	15
Date de convocation		
16 mai 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Cédric DAYDE, Christian ALEX
Ont donné procuration : Delphine POIRIER à Catherine CLIMENT, Éric ORTIZ à Brigitte GAYAUD
Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

Rapporteur : Myriam SEVENERY, adjointe déléguée à la culture et au patrimoine

Par délibération du 6 mars dernier, la commune a adhéré à l'association Via Domitia – Collectif Occitanie, afin de soutenir ses actions de promotion et de valorisation de cette voie antique qui traverse le territoire communal.

Dans le cadre de ces actions, l'association propose à ses adhérents d'approuver et de viser un « Manifeste pour la valorisation de la Via Domitia », dont l'objectif est d'afficher l'adhésion la plus large à l'intérêt et à la nécessité de réhabiliter et de valoriser la voie romaine, symbole de notre Histoire commune.

Un débat s'engage au sein de l'assemblée, à l'issue duquel

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu sa délibération n°004-2025 du 6 mars 2025,
Où l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver les termes du Manifeste pour la Valorisation de la Via Domitia proposé par l'association Via Domitia Collectif Occitanie.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce manifeste.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

